

# A. D. S. E.

ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA SANTE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mairie 1, rue du Château 91410 Saint-Escobille

Association déclarée le 15.10.2002 n° 0911004402 sous la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 JPNS

## Procès Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 5 Mai 2011

Le jeudi 5 mai 2011, à 21h30, à la salle polyvalente de Mérobert, sur convocation de sa présidente, Marie-Josèphe MAZURE, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire de l'ADSE.

Le nombre est de 168 présents et de 125 représentés soit un total de 293. L'assemblée peut délibérer statutairement valablement. La présidence est assurée par Marie-Josèphe MAZURE et l'ensemble du bureau de l'ADSE.

Marie-Josèphe MAZURE déclare ouverte l'assemblée et remercie les membres et les élus qui sont tous restés après l'assemblée générale extraordinaire pour assister à l'assemblée générale ordinaire.

« C'est toujours avec joie que j'ai l'honneur de vous accueillir à Mérobert depuis 2002, dans cette salle polyvalente trop petite aujourd'hui pour recevoir les nombreux membres de l'ADSE : actuellement nous dépassons les 1000 adhérents ! Je tiens tout particulièrement à remercier de leur présence les nombreux élus qui sont là ou qui sont représentés ce soir ; leur soutien depuis le début de notre lutte est d'une importance capitale. (voir liste dans le PV de l'AG Extraordinaire du 5 Mai 2011).

### Ordre du Jour

- **Rapport moral, rapport d'activités**
- **Rapport financier**
- **Élection du conseil d'administration**
- **Questions diverses**

L'ordre du jour étant approuvé, les débats peuvent commencer.

#### **I - Rapport moral, rapport d'activités** *présentés par Marie-Josèphe Mazure, présidente.*

Depuis 2010, notre lutte a été essentiellement juridique : après le recours déposé en juillet 2009 à la fois par l'ADSE, par les communes de SAINT-ESCOBILLE et de MEROBERT ainsi que par la CHAMBRE d'AGRICULTURE, contre l'arrêté préfectoral qualifiant le projet de CSDU de PIG (Projet d'Intérêt Général) de mars 2009, l'État et l'entreprise SITA ont répondu à nos mémoires solidement argumentés par l'intermédiaire de leurs avocats de janvier 2010 à août 2010.

Depuis, nous avons réfuté leurs arguments qui portent essentiellement sur la prétendue nécessité de nouvelles capacités d'enfouissement en Essonne et sur la négation des nuisances et des dangers d'une telle installation.

La clôture du dossier fixée initialement au 10 janvier a été reportée à plusieurs reprises ; à chaque fois nous avons davantage prouvé :

- Que ce projet n'est pas nécessaire au regard des capacités d'enfouissement disponibles si une réelle politique de réduction des déchets à la source, de réutilisation, de recyclage et de traitement dans le respect de l'environnement était mise en œuvre. De plus, tout matériel désormais conçu et fabriqué devrait systématiquement et pour toujours pouvoir être réintroduit dans une filière de revalorisation matière ;
- Que le véritable intérêt général pour notre région et au-delà repose sur la préservation de la plaine agricole de Beauce et son immense nappe phréatique ;
- Et beaucoup d'autres arguments.

Il n'est bien sûr pas question de développer ici tous nos arguments. Ils seront rendus publics dès l'issue de nos différents recours juridiques.

Une réunion publique d'information sur tous ces sujets a d'ailleurs eu lieu le 15 octobre 2010.

Depuis septembre 2010, date de clôture de l'instruction, notre recours n'a toujours pas été jugé.

#### **Rencontres** *présenté par Claude JAILLET, vice-président.*

De nombreux élus nous ont renouvelé leur soutien tout au long de l'année.

Nous avons pu rencontrer Claire ROBILLARD, Vice-présidente chargée de l'environnement et du développement durable au Conseil Général et étudier les possibilités d'attribution d'une aide financière du département au profit de l'ADSE.

Les 16 et 17 septembre, nous avons participé aux 11<sup>èmes</sup> assises nationales de la Prévention et Gestion Territoriale des déchets de l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'IDF).

Ce fut l'occasion de créer de nouveaux contacts avec les responsables (élus, administratifs, associations, industriels...) en charge de la prévention et du traitement des déchets ; de rappeler le combat que mène l'ADSE et de poser publiquement les bonnes questions, entre autres aux industriels.

Nous avons échangé avec Madame GASSIN Vice-Présidente du Conseil Régional qui nous a proposé un soutien financier de la Région et expliqué les modalités pour l'obtenir. Pour nous aider dans nos futures actions, nous avons recueilli un maximum de coordonnées des participants (associations, élus, professionnels du recyclage...)

Une avancée semble se dessiner dans ce genre de colloque : la parole est davantage donnée aux associations et aux petites entreprises de recyclage qui sont désormais prises au sérieux.

Depuis le début de l'année 2011, remplissant déjà par avance notre rôle d'association de protection de la santé et de l'environnement, nous avons entrepris plusieurs actions

➤ **Contribution de l'ADSE au projet de Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés d'Eure et Loir (PEDMA 28)**

Les membres du bureau ont analysé avec le bureau HORIZONS, le projet de plan d'Elimination des Déchets d'Eure et Loir soumis à l'enquête publique en janvier.

Une contribution mettant en évidence les manquements essentiels de ce projet de plan au regard des nouvelles dispositions réglementaires en vigueur a été déposée pour le commissaire enquêteur le 31 janvier 2011.

En particulier, nous démontrons que les capacités en incinération et en stockage de déchets ont été sous-évaluées et que des projets de stockage ne sont pas nécessaires.

Cette contribution est visible sur le site internet de l'ADSE.

➤ **Actions autour du Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux de la Nappe de Beauce**

Ce projet de schéma communiqué aux 681 communes du territoire de la nappe de Beauce consiste en :

- un état des lieux des eaux souterraines et de surface ;
- la définition, les conditions et les objectifs qui vont permettre d'atteindre une gestion durable de la ressource en eau (PAGD) ;
- un règlement permettant d'atteindre ces objectifs.

Les communes ont à donner leur avis sur le PAGD et sur le règlement.

Les membres du bureau ont mandaté le bureau HORIZONS pour étudier ce document, ce qui a permis de transmettre aux 681 communes et au-delà, une note technique sur la protection de la nappe de Beauce vis-à-vis des pollutions industrielles avec une proposition concrète d'avis et de recommandations. Ce document finalisé est paru sur le site de l'ADSE.

La présidente donne la parole à Claude JAILLET qui apporte quelques précisions : « nous avons consciencieusement étudié l'ensemble des documents relatifs à ce projet de SAGE ; ce qui nous permet d'affirmer que cet outil de planification de la ressource en eau a été élaboré de manière sérieuse. Il fixe bien les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux et des milieux aquatiques, à l'échelle d'un territoire cohérent au niveau hydrographique.

Cependant nous souhaiterions que le SAGE Nappe de Beauce approfondisse et retienne une problématique insuffisamment développée, qui devrait s'inscrire dans les SDAGE Seine Normandie et Loire Bretagne : soient l'établissement d'un état des lieux de l'ensemble des rejets industriels et la mise à disposition de moyens techniques pour les étudier. De même, nous préconisons le principe de précaution concernant les projets d'implantation d'installations industrielles et aménagements présentant le plus de risques dans les zones vulnérables.

De plus nous pensons qu'il serait opportun d'anticiper sur l'autre risque de pollution dû aux projets d'exploitation de gaz et d'huile de schiste sur le territoire du SAGE. Le principe de fracturation hydraulique et d'injection de produits chimiques dans le sous-sol profond présente un nouveau danger pour la Nappe phréatique de Beauce.

Nous nous sommes efforcés de développer ces deux points aux plans technique et juridique.

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que le règlement du SAGE est opposable à l'administration et aux tiers, c'est-à-dire à toute personne publique ou privée intervenant sur les milieux aquatiques. Il s'applique par conformité aux décisions individuelles et aux actes administratifs pris au titre des polices de l'eau (IOTA) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

De façon à anticiper par rapport à l'implantation potentielle de sites industriels et aux risques de migration des pollutions, qui y sont liés, vers la nappe, nous souhaitons que soit élaborée une carte indiquant les zonages de vulnérabilité aux plans géologique et hydrogéologique. Cette carte pourrait être intégrée au SAGE Nappe de

Beauce dans sa version corrigée ou à terme dans le cadre de sa révision, à l'exemple des dispositions du SAGE Nappes Profondes de Gironde.

### **Plusieurs évènements importants se sont produits depuis le début de l'année 2011 :**

- Le projet de CSDU à Groslieu a été abandonné : cela nous a été confirmé par un courrier de Mme Régine LIBAUDE qui précise que, selon M. LARCHER, président du Sénat : « l'État s'est dessaisi de l'instruction du dernier dossier qui avait été déposé en préfecture des Yvelines ». **Intervention de Mmes Régine LIBAUDE et Hélène SALAUN** respectivement présidente et responsable juridique de l'ACCET qui commentent l'actuelle situation ;
- Une pétition, concernant à la fois les projets de centres d'enfouissement de Groslieu et de Saint-Escobille, présentée en 2007 par une habitante de Corbreuse auprès du parlement européen, avait été déclarée recevable, et nous avons alors envoyé à la commission PETI l'ensemble des documents et des expertises déposés à l'enquête publique.  
Puis en 2010, nous avons transmis l'arrêté de Projet d'Intérêt Général.  
Cette pétition a été présentée en commission à BRUXELLES, le 15 mars 2011.  
Marie-Josèphe Mazure s'est rendue à Bruxelles avec Me Faro, avocat de la commune de Mérobert, pour présenter nos arguments.

**La présidente donne la parole à Maître Bédard avocat et docteur en droit**, membre de notre association et spécialiste des questions européennes : il explique ce que nous pouvons attendre des institutions européennes et plus particulièrement de la Commission PETI et du Parlement européen ; lequel a demandé des informations complémentaires à la Commission européenne. L'ADSE doit faire parvenir tout élément complémentaire afin de pouvoir poursuivre l'examen de notre dossier.

### **Annonce de la mise en place de la procédure de déclaration de projet**

Nous savons maintenant que le Préfet de l'Essonne a décidé en 2010 (avant de partir) d'engager une nouvelle procédure dénommée « *déclaration de projet* » qui permettrait de modifier le POS de Saint-Escobille pour le rendre compatible avec l'installation malgré le refus du Conseil Municipal.

La première étape de cette procédure est l'évaluation environnementale ; nous avons l'avis de la DRIEE qui a été rendu en janvier : rien de nouveau !

- On constate bien les nuisances, les risques de pollution de la nappe phréatique ... mais les protections préconisées sont bien sûr suffisantes... puisqu'elles sont réglementaires.
- On constate aussi les insuffisances de l'étude d'impact, mais on ne fait que les déplorer « *il aurait été souhaitable que...* ».
- Et l'on affirme une fois de plus la nécessité après 2019 de nouvelles capacités en Ile de France, possibles seulement en Essonne et dans les Yvelines. **Et comme SITA ne propose que Saint-Escobille... c'est que Saint-Escobille est nécessaire !**

Tout cela, nous l'avons appris par la réponse du ministère de l'écologie à une question parlementaire présentée par Mme Anny POURSIHOFF, députée des Yvelines. (*document en annexe*)

Nous nous souvenons tous des **promesses** de Mme Nathalie KOSCIUSCO MORISET, actuellement ministre de l'écologie, lorsqu'elle était tête de liste pour les élections régionales ; dans son blog du 28/11/2009 on pouvait lire au sujet du projet de Saint-Escobille : « *Ce projet est inacceptable et nous nous y opposerons... l'enfouissement des déchets n'est pas une solution durable* ». Madame Marie-Claude GIRARDEAU notre

conseillère régionale d'ETAMPES m'a d'ailleurs, avant et après son élection, répété cet engagement inscrit dans son programme et je ne mets bien sûr pas en cause sa sincérité et sa volonté de nous défendre !

Aussi, soulevant cette contradiction, nous avons sollicité un rendez-vous auprès de Madame la Ministre pour lui exposer une nouvelle fois nos arguments et les raisons de notre opposition.

Ce que nous voulons, comme Monsieur MARLIN l'a demandé à Madame la Ministre de l'Ecologie, c'est **arrêter le déroulement de la procédure de déclaration de projet.**

Cependant, nous l'avons constaté en 2009 avec le Projet d'Intérêt Général, si malgré nos manifestations, malgré l'avis défavorable du commissaire-enquêteur, malgré les interventions de nos députés et sénateurs, le préfet a refusé d'entendre nos arguments : **nous l'avons tout de même tenu en échec ; son PIG n'a pas abouti ; le POS de SAINT-ESCOBILLE n'a toujours pas été modifié et l'autorisation de la décharge est toujours impossible !**

Aussi, nous ne baissons pas les bras ; il va sans doute y avoir une autre enquête publique, nous y apporterons de nouveaux arguments ; vous tous qui êtes ici, et avec beaucoup d'autres, vous vous déplacerez ; les communes délibéreront, nos élus nous soutiendront, le Conseil Général et le Conseil Régional s'opposeront à cette déclaration de projet.

Ensemble, nous manifesterons !

Notre force, c'est le soutien de tous : citoyens et élus !

Et même si la déclaration de projet aboutit, nous pourrions une nouvelle fois l'attaquer devant le tribunal administratif et au-delà, jusqu'au Conseil d'État et devant les instances européennes qui nous ont déjà entendus.

Nous avons déjà lutté et obligé l'État à reculer pendant plus de 8 ans ; la lutte peut continuer : nous avons de nombreux alliés et nous finirons par gagner car notre cause est juste !

Après avoir félicité l'important travail au plan juridique et technique de l'actuelle équipe dirigeante de l'ADSE, M. MAZAS met en lumière les grands principes relatifs au fonctionnement de nos institutions démocratiques et insiste plus particulièrement sur l'éthique, la morale, la dignité et le respect de la parole politique. Ses propos sont très appréciés.

M. Laurent BETEILLE Sénateur et Président de l'Union des Maires de l'Essonne et M. ECHAROUX, Conseiller Général interviennent dans le même esprit, rappelle leur soutien à l'ADSE et les paroles récentes de Mme KOSCIUSCO MORISET contre le projet de CSDU à Saint-Escobille devant une assemblée d'élus. Mme Béatrice PERIE représentant Mme Claire-Lise CAMPION Sénatrice et Mme Laurence BONZANI, Conseillère Régionale demandent à leur tour à la Ministre de l'Ecologie de respecter sa promesse.

Claude JAILLET explique qu'en cette période d'incertitude politique, il convient de ne pas décevoir la population ; il renouvelle toute sa confiance envers les parlementaires et remercie Madame Anny Poursinoff sans laquelle nous n'aurions pas eu connaissance de la nouvelle procédure de déclaration de projet préparée de manière souterraine ; il salue également la rapide intervention de M. Franck MARLIN auprès du Ministre ; M. Marlin soutient notre association depuis le début avec constance et vigilance.

Claude JAILLET suggère aux parlementaires nous soutenant de déposer à leur tour une question parlementaire.

Madame PERIE s'engage au nom de Mme CAMPION Sénatrice à préparer à son tour une question parlementaire en concertation avec l'ADSE.

Voté à l'unanimité des présents et représentés. (Applaudissements nourris)

Puis l'assemblée définit la stratégie vis-à-vis de Mme Nathalie KOSCIUSCO MORISET, ministre de l'Ecologie. L'ADSE souhaite obtenir des clarifications du ministre sur sa position concrète et définitive. Soutien préélectoral maintenu... ??? ou positionnement nouveau tel que mis en œuvre par le Préfet Ile de France M. CANEPA de la procédure de déclaration de projet confirmée par le cabinet du ministre. M. Laurent BETEILLE, Mme PERIE représentant Mme CAMPION, Mme BONZANI, M. ECHAROUX et les élus présents dans la salle partagent cette exigence avec l'ADSE.

## **II - Rapport financier** *présenté par Vincent IMBAULT, trésorier.*

Voté à l'unanimité des présents et représentés. *(bilans en annexe)*

## **III - Renouvellement du Conseil d'Administration** *présenté par Jean-François MINIER, vice-président.*

Tous les administrateurs, compte tenu des nouveaux statuts votés en assemblée générale extraordinaire du 05/05/2011, doivent être élus.

La liste des 51 candidats est présentée à l'assemblée générale. Elle est commentée au niveau des nouveaux entrants. Le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir. La présidente demande si l'assemblée accepte ces candidatures. Après approbation, le vote à main levée est organisé. La liste des candidats est élue à l'unanimité. Le nouveau conseil d'administration est donc constitué. *(liste en annexe)*

## **IV - Élection des vérificateurs** *présenté par Jean-François MINIER, vice-président.*

1. CHARRON Eric
2. DELATOUCHE Marie-José
3. VINCENT Didier

La liste des candidats est élue à l'unanimité *(liste en annexe)*

## **V - Questions diverses**

a/ *présenté par Jean-Pierre LIENASSON* : le concert : L'annonce d'un concert de soutien à l'ADSE le vendredi 27 mai à 20h30 en l'église de Mérobert. Deux musiciens offrent leur prestation (piano et harpe celtique) pour financer notre lutte contre la méga-décharge.

b/ *présenté par Béatrice BALSEIRO* : des objets et des livres sont récupérés pour être vendus au profit de l'ADSE. Un appel à don est lancé pour continuer d'alimenter cette ressource. Sophie BUCHY gère le stock et les ventes avec Jean-Pierre LIENASSON.

La Présidente déclare l'Assemblée Générale close à 22h35.

A l'issue de l'AG, les membres du conseil d'administration se sont réunis pour l'élection du nouveau bureau de l'ADSE.

La Présidente,  
*Marie-Jo MAZURE*

La Secrétaire,  
*Béatrice BALSEIRO*